



FFPJP Comité Regional
Grand-Est
**COMITE DE
MOSELLE**

COUPE EMILE SCHWARTZ
(Coupe de Moselle Vétérán)

REGLEMENT

Article 1. Participation

La participation à la Coupe Emile Schwartz (Coupe de Moselle Vétérán) est exclusivement réservée aux associations régulièrement affiliées au Comité de Moselle de la FFPJP. Elle est facultative et gratuite.

Chaque club peut engager plusieurs équipes composées chacune de six à huit joueurs licenciés à la F.F.P.J.P et appartenant au même club, dont au minimum une Féminine et un masculin, mais sa composition peut varier à chaque rencontre.

Tout joueur licencié **Vétérán** au Comité de Moselle peut participer à la Coupe Départementale.

Article 2. Déroulement

Des éliminatoires seront organisées dans chaque grand secteur, sur un même jour et sur plusieurs lieux.

Les tirages au sort de ces éliminatoires sont effectués par le Comité de Moselle.

La protection club ne sera appliquée qu'au premier tour.

Toutes les rencontres se déroulent en élimination directe.

Chacune comprend 3 cycles qui se déroulent dans l'ordre ci-dessous :

- Six parties en tête-à-tête, dont un féminin
- Trois parties en doublettes, dont une doublette mixte
- Deux parties en triplètes, dont une triplète mixte Soit un total de 11 parties.

Remplacements :

Le remplacement en T à T est interdit.

Dans les cycles doublettes et triplètes, deux remplacements peuvent être effectués en cours de partie, un seul dans chaque partie.

La féminine es qualité ne peut être remplacée que par une féminine.

Un joueur remplacé ne peut plus jouer dans ce cycle. Les remplaçants ne peuvent être que les joueurs inscrits à cet effet sur la feuille de match.

Les équipes pourront être recomposées à chaque rencontre.

Sauf en phase final ou un joueur qui a perdu ne peut plus intégrer une autre équipe de son club encore qualifié.

Article 3. - La Coupe Emile Schwartz (Coupe de Moselle Vétérán) sera placé sous l'autorité de la Commission Technique et Sportive Départementale composée de membres du Comité Directeur du CD57 qui procède, notamment, à la centralisation des inscriptions, des résultats, et aux tirages au sort. Cette Commission est également souveraine pour trancher d'éventuels litiges.

Article 4. - Les rencontres se déroulent en élimination directe selon les textes et règlements officiels de la F.F.P.J.P et en application des dispositions particulières des coupes qui figurent dans le présent règlement.

Il est fait obligation aux clubs organisateurs de tracer les terrains nécessaires suivant le nombre de matchs à jouer (voir le calendrier spécifique des coupes).

Si possible 6 terrains par rencontre, il est accepté 3 terrains par rencontre si le club n'a pas la surface totale requise et dans ce cas les Tête à Tête se jouent sur 2 tours.

Déroulement des phases finales : suivant calendrier officiel établi en novembre.

Début des rencontres : le matin 08h30 avec reprise à 14h00.

Les équipes finalistes seront indemnisées par virement bancaire au club par une dotation du CD57.

Article 5. - Les rencontres de la Coupe figurent au Calendrier Officiel du CD57. Elles comprennent successivement :

Les phases des 2 grands secteurs définis pour ramener le nombre des équipes qualifiées au chiffre fixé par le Comité de Pilotage Départemental en début de compétition.

Un premier tour départemental, éventuellement des cadrages pour ramener le nombre des équipes à 4, puis la finale départementale en un même lieu. Un club exempt d'un tour jouera obligatoirement les rencontres suivantes.

Article 6. - Les équipes sont placées sous la direction d'un Capitaine qui peut être lui-même joueur.

Le Haut doit être identique à l'équipe, de même couleur et de même conception. LE BAS SPORTIF doit être identique à l'équipe et de même couleur. (Jeans - pantalons non sportif sont interdits). Le port de tenues publicitaires est autorisé dans la mesure où elles respectent les lois et règlements nationaux en vigueur, notamment quant à l'interdiction des publicités pour le tabac et les alcools.

Article 7. - Le remplacement d'un joueur sur la feuille de Match est interdit après le dépôt des noms et des licences à la table de marque. S'il manque 1 ou 2 joueurs à une équipe, elle peut néanmoins débiter la rencontre. Un joueur arrivant en retard pourra participer au cycle en cours à condition d'être inscrit sur la feuille de Match, mais en subissant les pénalités prévues par les règlements fédéraux.

Forfait

Est considérée comme forfait une équipe composée de moins de 4 joueurs présents.

Une équipe forfait voit son club pénalisé **d'une amende de 150.00 €** payable au CD57 sur facture établie par le Trésorier Général du CD57.

Le club sachant qu'une de ses équipes est forfait a pour obligation de prévenir son adversaire et le responsable de la commission du CD57 par téléphone au plus tard la veille de la rencontre.

Article 8. - Les parties victorieuses rapportent :

2 points en tête-à-tête donc 12 points au total.

3 points en doublettes donc 9 points au total

5 points en triplettes donc 10 points au total

Le total étant de 31 points il ne peut y avoir de match nul. L'équipe victorieuse est celle qui possède le plus de points à la fin des trois cycles.

Article 9. - Le tirage au sort des parties s'effectue directement sur la feuille de match de telle sorte que les féminines désignées es qualité jouent toujours l'une contre l'autre.

La feuille de Match ne peut plus être modifiée après le dépôt de celle-ci à la table de marque.

Afin de préserver l'intérêt d'un éventuel coaching dans la composition des doublettes et des triplettes en fonction des résultats, un tirage au sort a lieu avant chaque cycle de la rencontre. Il peut être opéré par simple pliage de la feuille de match, le capitaine d'une équipe remplissant son côté avant de le donner à celui de l'équipe adverse qui remplit l'autre.

Article 10. - La feuille de match signée par les délégués des deux équipes doit être envoyée ou remise à la fin de chaque tour complet le jour même au Délégué Départemental.

Article 11. - Avant chaque rencontre est constitué un jury.